

COMPTE-RENDU DE LA REUNION (PAR TELECONFERENCE) DU BUREAU DIRECTEUR DU 28 AOUT 2018

Membres présents par téléconférence (5)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)
Thierry VERMEERSCH
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)

Membres absents (2)

Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe)
Valérie BERGER-CAPBERN

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie Claudine PERRIN

Le Président ouvre la séance à 18h30 et informe le Bureau Directeur du nombre de 8240 licenciés à ce jour, soit 109 licenciés de plus que l'an dernier à la même date, en soulignant la faible progression. Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

1. Activités du Président

- 5 juillet : séance de travail avec le DTN et le SG à Paris (75)
- 14 juillet : représentation FFCO sur la dernière étape d'O'France à Saint Quirin (57)
- 3 août : réunion avec les clubs Convergence (9801) et AS Atlas (9802) à Nouméa (98)
- 22 août : réunion de la commission éthique de l'IOF (par skype)
- 22 août : séance de travail avec le DTN et le SG à Paris (75)

2. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu du BD du 27/06/2018 est adopté à l'unanimité.

3. IOF : WOC 2022

Le Président informe le Bureau Directeur de la décision de l'IOF d'attribuer les WOC 2022 à l'Ecosse et non à la France. Suite à la publication de cette décision, la FFCO a demandé à l'IOF d'avoir des précisions sur les motifs de ce choix. L'IOF a diffusé aux deux candidats la grille d'analyse d'attribution, ce qui permet de mieux comprendre et d'orienter éventuellement une candidature future. Le Bureau Directeur en prend acte, tout en soulignant que malgré l'échec de cette candidature de l'expérience a été gagnée sur un tel dossier.

4. IOF : Paris 2024

Le Président informe le Bureau Directeur que dans le même courrier de notification de la décision d'attribution des WOC 2022, l'IOF transmettait à la FFCO une demande de mobilisation dans la perspective de Paris 2024. L'IOF a en effet reçu des précisions du CIO sur le processus de désignations des sports additionnels pour Paris 2024. Dans ce cadre, l'IOF a demandé à la FFCO la tenue d'une réunion. Celle-ci tiendra le jeudi 30/08/2018 au siège avec Tom Hollowel, Secrétaire Général IOF pour discuter du sujet.

Après discussions, le Bureau Directeur décide de soutenir cette démarche en précisant de s'appuyer sur les moyens de l'IOF pour l'aspect communication et que si une manifestation de démonstration doit être organisée, l'IOF devra fournir un support important.

Le Bureau Directeur mandate donc le Président, le Secrétaire Général et le DTN pour poursuivre cette démarche dans cet esprit.



5. IOF : Lutte antidopage

Le Président informe le Bureau Directeur que l'IOF accentue progressivement sa politique de lutte contre le dopage. Dans ce cadre, l'IOF a sélectionné un certain nombre d'équipes nationales dont la France dont les membres pourront être contrôlés de manière inopinée lors des stages nationaux. La FFCO devra donc fournir à l'IOF les dates et lieux précis des stages et entraînements du Haut niveau, ainsi que la liste des sportifs y participant. Le DTN précise qu'elle a chargé l'Entraîneur National (Charly BOICHUT) de cette mission et informé le médecin fédéral (Catherine CHALOPIN). Le Bureau Directeur prend note que le DTN suit ce dossier.

6. IOF : Désignation des délégués FFCO à l'Assemblée Générale de l'IOF

Le Président rappelle que la FFCO doit désigner ses 3 représentants pour l'Assemblée Générale de l'IOF qui se tiendra début octobre à Prague en parallèle de la dernière manche de la Coupe du Monde. Deux de nos membres investis dans les relations internationales ne pourront représenter la FFCO lors de cette AG : le Secrétaire Général qui siègera à la réunion de la commission cartographique de l'IOF au même moment et Vincent FREY, membre du council de l'IOF qui ne peut avoir les deux casquettes pour raison d'éthique. En plus du Président de la FFCO, deux personnes sont candidates pour être déléguées : Marie-Violaine PALCAU et Hélène EDIAR. Le Bureau Directeur donne son accord.

7. Ministère : Déplacement potentiel de la Ministre des Sports sur un évènement FFCO

Le Président informe le Bureau Directeur de la demande reçue du Cabinet de la Ministre des Sports, sollicitant la FFCO afin que la Ministre puisse se rendre à un évènement de la fédération prochainement. Après discussion, il est proposé de retenir le Championnat de France de Sprint de cet automne. Le Bureau Directeur prend acte et mandate le Secrétaire Général pour voir avec l'organisateur de cette manifestation et pour faire réponse au Cabinet de la Ministre des Sports.

8. HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) : Délégation de pouvoir du Président au Secrétaire Général concernant toutes les affaires relatives au club 9109IF

Le Président rappelle au Bureau Directeur que, dans le cadre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 sur la transparence de la vie publique, les présidents des fédérations nationales sportives sont soumis à la déclaration de patrimoine et à une déclaration d'intérêts. Suite à cette dernière, la HATVP demande que le Président ne puisse pas intervenir concernant toutes les affaires relatives au club 9109 IF (dont il est Président et membre fondateur et dont son épouse est secrétaire), qu'il établisse une délégation dont copie devra être transmise à la HATVP avant le 20/09/2018, sinon il serait susceptible de rentrer dans le champ d'application de l'article 432-12 du pénal qui réprime le délit de prise illégale d'intérêts. Le bureau souligne que les points mis en avant par la HATVP avaient pourtant été déclarés dans le registre des intérêts de la FFCO en lien avec la charte d'éthique et déontologie de la FFCO et que le Président ne pouvait de ce fait déjà pas prendre part ni aux discussions ni aux décisions concernant le club 9109IF.

Le Bureau Directeur après discussions approuve la proposition que le Président délègue au Secrétaire Général pour toutes les affaires concernant le club 9109IF.

9. Réunion du 03/08/2018 du Président FFCO et les clubs de Nouvelle-Calédonie (9801 et 9802)

Le Président informe le Bureau Directeur que lors d'un déplacement privé en Nouvelle-Calédonie, il a rencontré les clubs 9801 et 9802. Le Président fait part de la bonne dynamique de la CO dans ces clubs, du potentiel très important de développement de l'activité et de son incitation à la création d'une ligue. Des points à travailler ont été soulevés, notamment en matière de traçage, de contrôle et d'organisation de courses. La commission formation va être sollicitée pour étudier ce qu'il serait possible de leur proposer en matière de formation. Le Bureau Directeur en prend acte.

10. Dotation lots Coupes de France pédestre et CO à VTT

Le Président informe le Bureau Directeur de la consultation faite par le secrétariat fédéral pour l'achat de lots qui doivent être remis lors du weekend du 8 et 9 septembre 2018 pour la CO à VTT.

Orientsport ayant été le seul à répondre positivement, le Bureau Directeur valide la proposition d'Orientsport.

11. Service civique

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur de la progression de ce dossier. Grace au support de la Direction Technique Nationale, nous avons pu améliorer notre dossier et le déposer fin avril. Nous avons reçu notification de notre agrément courant juillet. Cet agrément porte sur 3 missions :

- Faire connaître la course d'orientation autour des grands évènements nationaux et internationaux ;
- Promouvoir la pratique de la course d'orientation auprès des publics éloignés et plus particulièrement des personnes en situation de handicap ;
- Développer la citoyenneté en favorisant l'engagement des femmes et des jeunes dans les instances.

Il précise qu'une de ses missions pourrait être mise à disposition de la Ligue Auvergne Rhône Alpes qui en avait fait la demande et que deux de ces missions doivent commencer avant la fin de l'année 2018, la troisième étant prévue en 2019. Il reste à rédiger les fiches de poste pour lancer le recrutement et les tuteurs. Il devient donc urgent de rédiger et de diffuser rapidement des fiches de mission précise pour les 2 premières actions afin de pouvoir recruter les volontaires.

Le Bureau Directeur en prend acte et prend note qu'une première communication se fera par l'intermédiaire de la prochaine LOC.

12. Demande d'enquête auprès des anciens sportifs haut-niveau entre 2005 et 2016

Le DTN présente au Bureau Directeur la demande reçue de la part de Fédération Régionale de Recherche en Santé Mentale et Psychiatrie des Hauts-de-France pour effectuer une étude auprès des anciens sportifs haut-niveau sur la fréquence de l'addiction à l'alcool, au tabac et/ou au cannabis. Après discussions et interrogations quant à l'anonymisation réelle de cette enquête, le Bureau Directeur souhaite obtenir davantage d'informations quant à l'auteur de cette enquête, le sérieux de la démarche et les mesures prises pour préserver l'anonymat des anciens sportifs.

Le Bureau Directeur décide que le Secrétaire Général fera le point avec Joël POULAIN médecin dans les Hauts-de-France pour éclaircir ces différents points.

Fin de réunion à 20h30

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

